

# Syndicat CGT des salariés de l'ARI

300 boulevard de Sainte-Marguerite · 13009 Marseille

🌐 <https://cgt-ari.org>

✉️ syndicat@cgt-ari.org

📞 +33 (0)6 60 91 55 46

## Destinataire :

**Monsieur le Président de l'ARI**

26, Rue Saint-Sébastien

13006 Marseille

Copie à M. Le Directeur Général, Mme la DRH

À Marseille, le 4 février 2026

**Objet :** Appel à la grève pour la journée du 10 mars 2026 et présentation des revendications relatives au pouvoir d'achat et aux conditions d'exercice professionnel.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat CGT des salariés de l'ARI, agissant pour la défense des intérêts professionnels et de la santé des personnels, vous informe par la présente de l'appel à une journée de grève générale au sein de l'association pour la journée du **mardi 10 mars 2026**. Cette mobilisation, motivée par une dégradation profonde des conditions d'exercice de nos métiers, fait suite au constat alarmant d'un secteur médico-social à bout de souffle qui détient, depuis 2018, le record de la sinistralité au travail. L'épuisement généralisé des corps et des esprits se traduit aujourd'hui par une multiplication des arrêts de travail et une fuite des salariés que l'institution ne parvient plus à fidéliser, mettant ainsi en péril la sécurité des usagers et la qualité de l'accompagnement.

Le syndicat CGT des salariés de l'ARI formule ainsi les exigences suivantes, dont la satisfaction est indispensable au rétablissement d'un climat de travail digne et à la reconnaissance effective de l'engagement des personnels :

- **L'augmentation immédiate et massive des salaires** par l'utilisation directe des excédents financiers accumulés par l'ARI.
- **La mise en œuvre d'un plan d'urgence pour le pouvoir d'achat** en cessant de se retrancher derrière l'argument des financeurs pour refuser la redistribution de la richesse créée par le travail.
- **L'intervention ferme de la gouvernance de l'ARI auprès d'AXESS** afin d'exiger la reprise immédiate des négociations salariales nationales, dont le report à 2028 constitue une négation de la réalité de nos vies face à l'urgence économique actuelle.
- **L'octroi d'un saut d'échelon pour l'ensemble des salariés** de l'association, ainsi que la **création d'un échelon supplémentaire** pour les personnels ayant atteint le sommet de la grille de la Convention Collective de 1966.
- **L'arrêt définitif du projet de prime d'assiduité**, qualifié de chantage à la santé, et son remplacement par une revalorisation salariale fixe, pérenne et garantie pour toutes et tous, sans aucune condition liée aux absences.

- L'affectation annuelle d'une part des excédents financiers à un fonds d'investissement social, dont l'usage et la répartition seront négociés chaque année avec les syndicats représentatifs lors des négociations annuelles obligatoires.
- La fin des méthodes de direction toxiques pour garantir la sécurité, l'autonomie, le respect des déontologies professionnelles et la dignité de chaque salarié.

Le 10 mars prochain, les salariés de l'ARI cesseront le travail pour obtenir les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions. Nous attendons de votre part des engagements clairs et des mesures concrètes, faute de quoi la poursuite des services ne pourra plus être assurée dans des conditions de sécurité et de paix sociale satisfaisantes.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le syndicat CGT des salariés de l'Ari

